



République Française

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseil municipal du vendredi 31 août 2018

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 27 août 2018

Le trente-et-un août deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Franck SALVAGNAC, Fabienne DRON-MAILLARD, Régis MAHE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC, Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Thierry VERZENI (donne procuration à Pascal DELIEUZE), Marie-Christine PORCHEZ (donne procuration à Jocelyne KUZNIAK), Sandrine BRUSQUE (donne procuration à Christine GRANIER – Arrivée 18h25) - Sabine THOMAS (donne procuration à Régis MAHE - Arrivée 19h20).

Absents :

Secrétaire : Fabienne DRON-MAILLARD

La séance est ouverte à 18h05.

Mme Chantal COMBACAL émet le souhait de voir commencer les futures séances du Conseil municipal après 18h00 afin de faciliter la présence des conseillers municipaux travaillant notamment sur Montpellier.

M. le Maire en prend note et accepte cette proposition. Les prochains conseils seront programmés à 18h30.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 26 juillet 2018

M. Thierry FABRE demande des explications sur le point relatif à la convention avec Hérault Energies au sujet du renforcement électrique du Mas Farran (Zénitude) lors de la séance du 26 juillet 2018, en expliquant au conseil que le Mas Farran (Zénitude) ne serait pas en conformité en matière de règlement d'urbanisme et ne comprend donc pas les travaux d'électricité programmés.

M. le Maire, explique que ses travaux de renforcement concernent aussi 3 autres propriétés et que ce point avait été délibéré à l'unanimité lors du conseil du 26 juillet 2018. Il explique aussi, qu'après consultation de l'avocat de la commune pour les questions d'urbanisme, ce renforcement de puissance est totalement indépendant et n'aura aucune conséquence sur l'issue réservée à l'enquête concernant les autorisations d'urbanisme liées à ce dossier.

Le compte rendu de la séance du 31 août 2018 est approuvé à la majorité absolue avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mesdames Laetitia GIL et Chantal COMBACAL).

II. Vie municipale

1) Pouvoirs délégués au Maire par le Conseil municipal

Le point 26 pose problème à l'opposition, M. le Maire indique qu'il est parfois indispensable d'avoir les moyens juridiques d'intervenir rapidement.

Cette proposition a été approuvée à la majorité absolue avec 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Laetitia GIL, Chantal COMBACAL, Messieurs Thierry FABRE et Philippe SUPERSAC).

2) Composition du C.A. du Centre Communal d'Action Social de Saint-Jean-de-Fos (C.C.A.S.)

Le Conseil municipal a décidé de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3) Désignation du C.A. du Centre Communal d'Action Social de Saint-Jean-de-Fos

Une seule liste est proposée par le Maire au Conseil municipal :

Titulaires

- Jocelyne KUZNIAK
- Marie-Christine PORCHEZ
- Sabine THOMAS
- Sandrine BRUSQUE

Suppléants

- Christine GRANIER
- Régis MAHE
- Lionel VERNET
- Fabienne DRON-MAILLARD

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer par un vote à main levée au lieu du vote secret prôné par les textes. Ce qu'ils acceptent. La liste unique est désignée à l'unanimité.

4) Représentant de la commune au C.A. de l'Association Familles Rurales

Suite au renouvellement du Conseil municipal il était nécessaire de renouveler le représentant de la commune au Conseil d'administration de l'Association Familles Rurales. Il est proposé Marie-Christine PORCHEZ.

Après vérification des statuts sur demande de M. Thierry FABRE qui conteste la régularité d'une telle nomination, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III. Finances

1) Décision modificative n°1

Il s'agissait ici de re-ventiler à l'intérieur du budget une somme de 30.000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Marché AMO pour la préparation et le lancement du marché Télécom CCVH et approbation de la clé de répartition

Il s'agissait ici d'accepter l'Assistant à Maitre d'Ouvrage choisi par la Communauté de communes pour le lancement d'un futur marché de mutualisation des consommations téléphoniques et la clé de répartition proposée pour le règlement de sa prestation de conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Intégration de Saint-André-de-Sangonis au Groupement de commande service informatique mutualisé CCVH

Il s'agissait ici d'accepter l'intégration de la commune de Saint-André-de-Sangonis dans le Groupement de commande du service informatique de la Communauté de communes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Demande de subvention pour le projet café associatif « Le Pas'sage » par l'association Familles Rurales

Retirée de l'ordre du jour

5) Contrat de prestation de services pour la réalisation du nouveau site internet de la commune - Réseau des Communes

Il s'agissait ici de proposer au Conseil municipal d'accepter le Contrat de prestations de services pour la refonte du site internet de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV. Travaux

1) Plan de financement Travaux Poste du Stade – Route de Lagamas par l'opérateur Hérault Energies

Il s'agissait d'approuver le plan de financement définitif de cette opération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2) Implantation d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) sur la commune par le prestataire du CD34

Le prestataire du Conseil départemental en charge du déploiement de la fibre optique propose à la commune l'implantation d'un Sous Répartiteur Optique (SRO) sur la route d'Aniane.

Sous réserve de ne pas gêner le passage des piétons, de respecter les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France (zone sauvegardée), une couleur plus discrète que le gris (proposition de M. Thierry FABRE), il est proposé au Conseil municipal de valider cette implantation qui permettra par la suite le déploiement de la fibre dans toute la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Approbation procès-verbal de bornage chemin rural propriétaires Mas COMBELA et Indivision VEDRINES

Retirée de l'ordre du jour car l'autorisation du Conseil n'est plus nécessaires suite à la première délibération de cette séance déléguant des pouvoirs étendus au Maire.

V. Ressources Humaines

1) Mise à jour du tableau des effectifs de la commune – Créations et suppressions de postes

A la demande de M. Thierry SUPERSAC, cette délibération est dédoublée.

Il a été décidé à l'unanimité de créer sur le tableau des effectifs un poste au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de permettre l'avancement d'un agent technique sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe.

Il a été décidé à la majorité absolue de 15 voix POUR et 4 CONTRE (Mmes Laetitia GIL et Chantal COMBACAL, Messieurs Thierry FABRE et Philippe SUPERSAC), de supprimer un poste sur le tableau des effectifs au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif pour la pérennisation de l'emploi de secrétaire d'accueil en permettant de nommer au 1^{er} octobre comme titulaire stagiaire l'agent qui occupe cette fonction sous contrat à durée déterminée depuis le mois de mars dernier.

VI. Cimetière

1) Mise en place de la tarification pour le nouveau columbarium

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place la tarification du columbarium construit dans le cimetière communal au début de cette année.

En effet, il est nécessaire, pour une meilleure gestion dans le temps de cet espace funéraire, de n'y délivrer que des concessions cinquantennaires.

Il est également indispensable de se donner les justes moyens d'en assurer l'entretien et le respect dû à nos défunts et d'être en cohérence avec les tarifs pratiqués dans les communes environnantes.

Il est proposé d'établir la tarification à 800 € la case pouvant contenir de 3 à 4 urnes pour une durée de 50 ans.

Cette proposition est adoptée à la majorité absolue de 15 voix POUR et 4 CONTRE (Mmes Laetitia GIL et Chantal COMBACAL, Messieurs Thierry FABRE et Philippe SUPERSAC).

2) Mise à jour des tarifs et des modes de concessions

Il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour la tarification et les modes de concessions du cimetière communal.

En effet, il est nécessaire, pour une meilleure gestion dans le temps de cet espace funéraire, de n'y délivrer à présent que des concessions cinquantennaires afin d'éviter les abandons de sépultures et les contraintes liées aux reprises de concessions.

Il est également indispensable de se donner les justes moyens d'en assurer l'entretien et le respect dû à nos défunts et d'être en cohérence avec les tarifs pratiqués dans les communes environnantes. Pour information, notre commune était de très loin la moins chère pour le coût d'une concession perpétuelle.

Il est proposé d'établir la tarification à 1.000 € la concession de 5m² pour une durée de 50 ans.

L'opposition trouve cette augmentation trop élevée, mais M. le Maire insiste sur le fait que cela fait près de 30 ans que le prix des concessions était figé et qu'aucune réévaluation n'a été faite suite au passage à l'euro.

Cette proposition est adoptée à la majorité absolue de 15 voix POUR et 4 CONTRE (Mmes Laetitia GIL et Chantal COMBACAL, Messieurs Thierry FABRE et Philippe SUPERSAC).

VII. Environnement

1) Approbation Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers année 2017

Mme Chantal COMBACAL expose le problème des colonnes de tri sur le parking du Plantier. M. le Maire lui répond que le problème va être traité en priorité et que de nouveaux points de collecte sont à l'étude avec le syndicat Centre Hérault.

Une sensibilisation de l'ensemble des villageois sur l'importance du tri sélectif et plus précisément sur les déchets verts va être mise en place.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2017 à l'unanimité.

VIII. Questions Diverses

M. le Maire expose le problème des agents municipaux en maladie qui jusqu'à présent touchaient l'intégralité de leurs salaires et leur régime indemnitaire en totalité sans qu'une délibération du Conseil municipal ne l'autorise.

Depuis le mois d'août, les primes liées au régime indemnitaire ne sont plus versées aux agents en congés maladie (ordinaire, de longue maladie, de longue durée ou en indisponibilité pour raisons de maladie).

Concernant les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie, Mme Chantal COMBACAL trouve qu'ils ne sont pas adaptés surtout concernant la fermeture le mercredi après-midi. M. le Maire lui répond que cet ajustement a fait suite à une étude des fréquentations sur une durée de 6 semaines. Il en ressort que le mercredi après-midi et le vendredi après-midi sont les jours où la fréquentation est de loin la moins importante. De plus il est important que les agents administratifs puissent avoir le temps matériel de traiter dans de bonnes conditions les demandes de nos concitoyens.

Dans le public, Mme Marie-Christine GRANDMAN-DELIEUZE pense que le nouveau prix des concessions est élevé au regard des autres dépenses : habillage, cuve etc...

Il est également demandé un meilleur agencement de la salle du Conseil pour les prochaines séances.

Une personne dans le public se pose la question de savoir pourquoi la commune n'a pas décidé de mutualiser son site internet avec d'autres communes. Le Maire lui répond que cela aurait été très complexe vu le peu d'enjeux financiers, les communes selon leur taille ayant des besoins très différents.

Il est également demandé l'ouverture de la mise à jour et de l'animation du nouveau site internet par les habitants. M. le Maire répond que cela sera évoqué lors d'une prochaine commission.

Concernant la maison de retraite, le département ne prend pas position, M. le Maire annonce qu'il reprendra le dossier afin de voir s'il serait possible de trouver une issue favorable pour la commune en préservant les lits et les emplois. Dans le public M. CARPIER se propose d'apporter son aide dans ce dossier. Une réunion de travail devrait se dérouler avec le Maire qui accepte volontiers cette proposition.

Concernant le projet de lotissement Route de Montpeyroux et de Lagamas, le projet a été temporairement refusé le temps qu'il soit remodelé en tenant compte des contraintes exprimées par la commune

Au sujet des terrains laissés en friche et non débroussaillés, il est demandé par une habitante que ceux-ci soient entretenus afin d'éviter tout risque d'incendie. M. le Maire rajoute que c'est aussi tout simplement la loi et la responsabilité de tout propriétaire.

La séance est levée à 20h25.

La secrétaire de séance,
Mme Fabienne DRON-MAILLARD

Le Maire,
Pascal DELIEUZE



Les élus présents :